MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201552-20251210-DE2025_74-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2025/74

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Stéphane FOUCAULT, 1er Adjoint, par suppléance, pour le Maire empêché.

Présents : Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Annie LE GOFF – Laurent CARREE - Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO – Paulette GICQUEL – Martine VALLEE – Hervé LE DOUCEN

Absents excusés : Stéphanie BOUVET
Henri FLAGEUL pouvoir à Robert MOISAN

Absent : Philippe BIDAN

Secrétaire de séance : Hervé LE DOUCEN

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Représenté : 1 Votants : 17

LOTISSEMENT HAMEAU DES TILLEULS : ATTIBUTION DE MARCHE – LOT EAUX USEES

Stéphane FOUCAULT rappelle que la compétence assainissement ayant été transférée, c'est Loudéac Communauté qui est l'acheteur pour ces travaux.
Après présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le lot « eaux usées » à l'entreprise SEEG pour 34 750.00 € HT soit 41 700.00 € TTC.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **valide** la proposition de l'entreprise SEEG pour 41 700.00 € TTC.

Secrétaire de séance
Hervé LE DOUCEN

Pour extrait conforme,
Le 1er Adjoint,
Stéphane FOUCAULT

MAIRIE DE LA MOTTE 22600